



# PROCES VERBAL CONSULTATION ECRITE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mardi 6 juillet 2021**

Libre  Interne à la LFP  Interne au service  Confidentiel

Réunion du	06/07/2021
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Ont participé à la consultation écrite MM. Jean-Michel AULAS, Nasser AL-KHELAÏFI, Bernard CAÏAZZO, Jean-Pierre CAILLOT, Raymond DOMENECH, Christian LECA, Jacques-Henri EYRAUD, Loïc FERY, Alain GUERRINI, Sylvain KASTENDEUCH, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Gervais MARTEL, François MORINIERE, Pierre-Olivier MURAT, Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Oleg PETROV, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND, Jean-Pierre RIVERE, Pierre WANTIEZ



## 1. DNCG - Statuts professionnels

---

Le Conseil,

Connaissance prise des avis de la Commission nationale de contrôle de gestion des clubs professionnels de la DNCG,

Agissant dans le cadre de l'article 102 du Règlement Administratif de la L.F.P. et du règlement de la D.N.C.G.,

Après avoir consulté ses membres dans le respect des dispositions de l'article 8.2 des statuts de la LFP,

Décide d'attribuer le statut professionnel dans les conditions suivantes :

- Accession en Ligue 2 : Statut professionnel probatoire pour 1 saison :
  - S.C. BASTIA
  - U.S. QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- 2e saison en Ligue 2 suivant l'accession : Statut professionnel à titre définitif :
  - PAU F.C.
  - U.S.L. DUNKERQUE

Décide de transmettre à la FFF avec un avis favorable les demandes de maintien du statut professionnel pour les dossiers suivants :

- Relégation en National 1 : Statut professionnel pour 1 saison :
  - F.C. CHAMBLY OISE
  - LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX
- 2e saison en National 1 suivant la relégation : Statut professionnel pour 1 saison supplémentaire :
  - LE MANS F.C.
  - U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL



Par ailleurs,

prend note de l'avis favorable rendu pour le statut professionnel rendu pour le Red Star FC pour une 3<sup>ème</sup> saison en National 1 à la suite de l'avis favorable du 3 juin 2021 de déroger à l'article 102 susvisé et maintenir le statut professionnel à titre exceptionnel pour la seule saison 2021/2022 (compte tenu des circonstances liées à la pandémie de Covid-19), sous réserve de l'avis favorable de la DNCG,

- 3e saison en National 1 suivant la relégation : Statut professionnel pour 1 saison supplémentaire :
  - RED STAR F.C.

**Vincent LABRUNE**  
Président